

DEVENEZ PARTENAIRE DE LA NUIT DU BLUES 2023



COMMUNE DE
Cabannes
VOLAT FAMA PER ORBEM



SPONSORING NUIT DU BLUES DE CABANNES 2023

FORMULES PROPOSÉES	SILVER	GOLD	PRINCIPALE
PARRAINAGE ET VISIBILITÉ			
Mise en évidence sur tous nos supports publicitaires et moyens de communication	—	—	✓
Votre logo sur 500 gobelets recyclables Nuit du Blues Ecocup (25 cl)	—	—	✓
Votre logo sur les T-shirts Nuit du Blues des 50 bénévoles	—	—	✓
Affiche de la Nuit du Blues dédiée	—	—	✓
Présence de votre logo sur toutes les publications	✓	✓	✓
Possibilité de poser votre banderole publicitaire	✓	✓	✓
Remerciements publics lors des soirées	✓	✓	✓
HOSPITALITÉ *			
Possibilité de réserver une table dans les arènes	—	✓	✓
Tickets de consommations	10	20	A convenir
Invitations Entrée Générale à la Nuit du Blues	10	20	A convenir
TARIFS			
Montants des formules choisies (pas de TVA)	500€	1000€	2000€
Montants réels après déduction fiscales (- 60%)	200€	400€	800€
OPTION	TARIF	COÛT RÉEL APRÈS DÉDUCTION D'IMPÔTS	
Pose d'un panneau publicitaire à demeure aux arènes <i>Engagement 1 an (achat, réalisation et pose par nos soins)</i>	250€	100€	
Pose d'un panneau publicitaire à demeure aux arènes <i>Reconduction 1 an supplémentaire</i>	150€	60€	

* En fonction de ce qui sera autorisé dans le cadre des conditions sanitaires.

BULLETIN DE PARRAINAGE À RETOURNER AVANT LE 30 AVRIL 2023

À L'ADRESSE : ASSOCIATION SUD-REGARDS | 346 ROUTE DE VERQUIÈRES | 13440 CABANNES

ENTREPRISE, SOCIÉTÉ, ASSOCIATION

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE

ADRESSE

TÉLÉPHONE MOBILE

CONTACT MAIL

OPTIONS CHOISIE :



SILVER

SOUTIEN DE LA NUIT DU BLUES
(À PARTIR DE 500 €)



GOLD

PARTENAIRE DE LA NUIT DU BLUES
(À PARTIR DE 1 000 €)



PRINCIPAL

PARTENAIRE DE L'ASSOCIATION
SUD REGARDS (À PARTIR DE 2 000 €)

CHÈQUE JOINT À L'ORDRE DE SUD REGARDS POUR LA SOMME DE

NUMÉRO DU CHÈQUE BANQUE

SIGNATURE + TAMPON DE SOCIÉTÉ :

Opportunités de
PARTENARIAT

Le parrainage d'une association culturelle ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66% pour les particuliers et 60% pour les entreprises, du montant des versements* **



* Article 238 bis du code CGI. Une facture vous sera transmise dès réception de votre règlement.

** Un contrat de parrainage peut-être établi.